

Communiqué de presse  
25 juin 2026

## « Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes dévoile les résultats de son Panorama de la transition professionnelle »

**Organisme référent et financeur de la reconversion professionnelle des salariés, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes a analysé les données de plus de 40 000 dossiers de candidats à la reconversion professionnelle réalisant ainsi une véritable photographie des parcours de transition professionnelle dans la deuxième région de France.**

### De la data pour un panorama complet

L'importante masse de données récoltée en 5 ans par Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes permet de dresser un tableau synthétique de la transition professionnelle des salariés dans notre région.

En effet, son analyse statistique se base sur **40 626 dossiers**, examinés pendant la période 2020/2025 par ses commissions d'instruction.

Les chiffres collectés prennent en compte les demandes pour les dispositifs mis en œuvre par Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes (le Projet de Transition Professionnel, le dispositif démissionnaire, le dispositif Prévention Usure Reconversion et le TransCo, supprimé en 2025)

### Bref profil des reconvertis

Tous dispositifs confondus, la proportion des candidats est quasiment équilibrée entre les sexes, avec 53% des projets déposés par des femmes. L'âge moyen est de 38 ans.

Quant à leur profil CSP, les employés représentent 55% des candidats, contre 19% pour les ouvriers, 15% pour les professions intermédiaires et 11% pour les cadres.

Pour ce qui est des secteurs d'origine et ceux choisis pour se reconvertir, le dispositif PTP montre que les candidats à la reconversion proviennent essentiellement des activités hospitalières, de l'aide à domicile, des hypermarchés, des EHPAD et de l'action sociale, et visent les métiers d'aide-soignant, de conducteur de poids lourds, de développeur informatique, de secrétaire médical et de directeur de structure de santé, sociale ou pénitentiaire.

### Dispositif démissionnaire : souvent choisi pour créer son entreprise

Le dispositif démissionnaire (le plus important dispositif mobilisé avec le dispositif PTP), permet aux salariés en CDI de démissionner de leur emploi pour se reconvertir, suivre une formation, ou créer/reprendre une entreprise tout en percevant les allocations chômage.

Il concerne 53 % d'hommes, et **72 % des candidats y font appel pour créer une entreprise**, avec ou sans formation.

## Usure professionnelle : deux récents dispositifs pour permettre la reconversion

Depuis 2024, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes met en œuvre le dispositif PUR et une nouvelle modalité d'accès au PTP grâce au financement du FIPU (PTP-FIPU). Ceux-ci permettent aux salariés exposés aux risques professionnels ou ergonomiques de changer de métier, et de poursuivre leur carrière vers un métier non exposé à ces risques.

351 dossiers examinés (dont 248 pour le PTP FIPU) concernent pour 58 %, des employés, et 27 %, des ouvriers, avec un âge moyen de 40 ans.

Le profil-type du salarié qui fait appel au PTP-FIPU est une femme de 40 ans venant du secteur de la santé, du commerce, et se dirigeant vers les métiers de support à l'entreprise ou du service à la personne.

Pour le PUR, il s'agit d'un homme de 39 ans, ouvrier, qui vient de l'industrie, et opte essentiellement pour un métier de support à l'entreprise ou du secteur de la construction.

63% des demandes visent un niveau de formation supérieure au niveau initial, et 20 % des candidats sont reconnus travailleurs handicapés.

## Mobilité interne : se reconvertir au sein de son entreprise

Se reconvertir n'est pas forcément synonyme de départ de l'entreprise où l'on est salarié.

Les reconversions peuvent se faire au sein d'une même société, à l'initiative du salarié, et en accord avec l'entreprise, qui répond ainsi, en interne, à ses besoins, et fidélise ses talents.

Sur 19 984 dossiers étudiés, 3208 salariés ont déclaré vouloir se reconvertir au sein de leur entreprise. 56 % des personnes concernées sont des employés, dont 58 % visent un niveau de formation supérieur à leur niveau initial.

## Des heureux reconvertis

L'Observatoire des Transitions Professionnelles (OTP) a réalisé une enquête nationale à laquelle 5 010 personnes de la région Auvergne Rhône-Alpes ont répondu, 6 mois après leur reconversion.

Les résultats sont clairs :

- 82% des reconvertis occupent un emploi
- **94 % de ces personnes ont vu leurs conditions de travail s'améliorer**
- **96% recommenceraient cette démarche de formation**, si c'était à refaire

## A propos de Transitions Pro ARA

Créé en 2020, Transitions Pro Auvergne Rhône-Alpes est l'acteur référent et unique financeur de la mobilité et de la reconversion professionnelle des salariés dans la deuxième région de France. Organisme paritaire qui regroupe syndicats de salariés et organisations d'employeurs, il apporte expertise et financement aux salariés du secteur privé désireux de faire évoluer leur vie professionnelle, et conseille les entreprises qui ont besoin d'accompagner la mobilité de leurs collaborateurs et de recruter. Il oriente les salariés vers les bons interlocuteurs, les conseille sur leur demande de financement de reconversion professionnelle et finance leur formation pour changer de métier.

L'action de Transitions Pro se déploie via trois dispositifs et une certification : le Projet de Transition Professionnelle, le dispositif Prévention Usure-Reconversion, le dispositif démissionnaire, ainsi que la certification (CléA).

En Auvergne Rhône-Alpes, ses équipes sont présentes via trois Espaces Territoriaux (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand) et treize permanences réparties sur le territoire régional.

[www.transitionspro-ara.fr](http://www.transitionspro-ara.fr)

**Contact Presse - Nathalie Demichel - tél. 06 86 62 27 62 - [n.demichel@mesrp.fr](mailto:n.demichel@mesrp.fr)**